

PROJET DE RESOLUTIONS

1. APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2008. Elle donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes pour tous les actes accomplis par eux dans le cadre des activités de la Société, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DÉCLARATION DE DIVIDENDES

L'Assemblée Générale approuve l'affectation ci-dessous du résultat de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, s'élevant à 65 millions de dollars EU ainsi que le paiement de dividendes aux actionnaires enregistrés à la date de clôture du registre d'actions, fixée conformément à la réglementation des différentes bourses des valeurs sur lesquelles sont cotées les actions de la Société:

- **Résultat net :** 65 millions de dollars EU
- **Réserve spéciale :** 9,8 millions de dollars EU
- **Dividendes :** 17,5 millions de dollars EU (soit 0,2 cents par action)
- **Report à nouveau :** 37,7 millions de dollars EU

3. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO-BIDC (représentée par M. Christian ADOVELANDE), de Messieurs Mandé SIDIBE, Offong AMBAH, Albert ESSIEN, Patrick AKINWUNTAN et de Mme Evelyne TALL et renouvelle

lesdits mandats pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

4. RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte et ratifie la cooptation de M. Abou Kassimou KABASSI en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

5. NOMINATION D'ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale nomme Messieurs Siphon Goodenough MSELEKOU et Kwasi Agyeman BOATIN en qualité d'administrateurs pour une durée de trois (3) ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

6. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIÉS

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat des commissaires aux comptes associés PriceWaterhouseCoopers Abidjan, Côte d'Ivoire et PriceWaterhouseCoopers Lagos, Nigeria pour une durée d'un (1) an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009. L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à fixer la rémunération des commissaires aux comptes associés.